

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2012

VILLE DE LIEGE

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 30 NOVEMBRE 2012

PRESIDENCE DE M. WILLY DEMEYER, BOURGMESTRE

--- La séance est ouverte à 19h25'

--- 46 membres sont présents : MM. FIRKET Michel, de LAMOTTE Michel, Mmes LAPAILLE Colette, YERNA Maggy, MM. MIKLATZKI Raphaël, GRAFE Jean-Pierre, Mme STRUVAY Nicole, MM. EMONTS Claude, GOFFIN Jean-Pierre, Mme ANOUL Nicole, MM. DESCHAMPHELEIRE Fernand, GODEAUX Jean-Géry, SCHROYEN André, STASSART Pierre, Mme MEZEN Jeanne de Chantal, MM. CARABIN Serge, LEENS Alain, Mme DEFRAIGNE Christine, MM. CHAMAS Fouad, FORET Gilles, HAPPART José, Mmes FERNANDEZ FERNANDEZ Julie, LAMBERT Marie-Claire, SHABAN Fatima, WEGIMONT Corinne, ERNST de la GRAETE Brigitte, GILISSEN Pierre, HEINDRICHS Bénédicte, MM. KRETTELS Guy, MARCOURT Jean-Claude, FRERARD Joseph, BOUSETTA Hassan, DREZE Benoit, HUPKENS Jean Pierre, BOUGNOUCH Mohammed, Mme FRISEE Nathalie, MM. AYDOGDU Mehmet, LEONARD Roland, Mme FRAIPONT Elisabeth, M. PETERS Michel, Mmes NIKOLIC Diana, M. DREZE Fabrice, Mmes HALLEUX Micheline, BLAVIER Géraldine, M. DEVOS Philippe et M. DEMEYER Willy, BOURGMESTRE.

--- Sont également présents : M. ROUSSELLE Philippe, Secrétaire communal, M. MANTOVANI Serge, Secrétaire communal adjoint et M. Christian BEAUPERE, Chef de corps de la police locale pour l'examen des points relatifs à la Zone de Police.

--- 3 membres sont absents : Mmes DE KEYSER Véronique, HENRARD Lucrèce et ZENNARO Carla.

--- La séance se déroule en public.

1.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un prestataire de service en vue du règlement à l'amiable de factures résultant du service traiteur de la réception protocolaire du 10 mai 2007.

La délibération est adoptée par 28 voix pour, 0 voix contre et 18 abstentions.

2.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un prestataire de service en vue du règlement à l'amiable de factures résultant du service traiteur des réceptions protocolaires du 5, 8, 20 janvier et 11 février 2010.

La délibération est adoptée par 28 voix pour, 0 voix contre et 18 abstentions.

3.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un prestataire de service en vue du règlement à l'amiable de factures résultant du service traiteur de la réception organisée pour la « Journée des Boulangers » du 19 mai 2008.

La délibération est adoptée par 28 voix pour, 0 voix contre et 18 abstentions.

4.

Décide de passer un marché de service par procédure négociée sans publicité préalable pour l'organisation de la fête du personnel 2013 – adopte le cahier des charges.

5.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un prestataire de service en vue du règlement à l'amiable des factures résultant du service traiteur et de la location de la salle de la Fête des Pensionnés 2010.

La délibération est adoptée par 28 voix pour, 0 voix contre et 18 abstentions.

6.

Adopte la convention fixant les modalités et conditions relatives à la mission de coordination des opérations immobilières à réaliser par la SCRL « ECETIA INTERCOMMUNALE » dans le quartier des Guillemins, en exécution du plan d'expropriation dans le cadre du Plan de Remembrement Urbain (PRU) du quartier des Guillemins.

7.

Décide d'approuver le texte des chartes pour l'engagement des citoyens et forces vives dans la lutte contre le changement climatique dans le cadre de la campagne européenne de sensibilisation ENGAGE à savoir: la charte énergie-climat des citoyens liégeois, la charte énergie-climat des jeunes liégeois, la charte énergie-climat des associations liégeoises, la charte énergie-climat des entreprises liégeoises, la charte énergie-climat des commerçants liégeois.

La délibération est adoptée par 40 voix pour, 0 voix contre et 6 abstentions.

8.

Approuve le texte de l'avenant n°9 au contrat de gestion entre la Ville et l'ASBL « PROMOTION DES SPORTS ».

9.

Autorise pour le mois de janvier 2013 de procéder à l'engagement des dépenses ordinaires et invitation à M. le Receveur communal à liquider ces dépenses à concurrence d'un douzième des allocations concernées, tel que spécifié dans l'article 14 du Règlement Général sur la Comptabilité Communale.

10.

Décide d'approuver le taux de couverture des coûts en matière de déchets des ménages, calculé sur base du compte 2011.

11.

Approuve les comptes 2011 du CPAS de Liège.

La délibération est adoptée par 34 voix pour, 12 voix contre et 0 abstention.

12.

Octroie une subvention directe à l'A.S.B.L. « GARDERIE DES TOUT-PETITS », pour le 3e trimestre 2012, en vue d'organiser l'accueil d'enfants de l'entité par une accueillante de ce service d'accueillantes conventionnées sur le territoire de la Ville.

13.

Octroie une subvention à l'A.S.B.L. « GARDERIE DES TOUT-PETITS », pour le 4e trimestre 2012 en vue d'organiser l'accueil d'enfants de l'entité par une accueillante de ce service d'accueillantes conventionnées sur le territoire de la Ville.

14.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un prestataire de service, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte de la déclaration de créance relative à l'organisation de l'opération « J'ai un peu d'avance » par le Service Intergénérationnel de la Ville.

La délibération est adoptée par 28 voix pour, 0 voix contre et 18 abstentions.

15.

Décide d'octroyer une subvention directe exceptionnelle à l'A.S.B.L. « PROMOTION DES SPORTS », pour l'année 2012.

16.

Décide d'acquérir six autolaveuses compactes sur batterie et ses accessoires d'exploitation auprès du fournisseur désigné en qualité d'adjudicataire par le Service Public de Wallonie, dans le cadre de la décision ministérielle de permettre aux communes de la Région wallonne de participer aux marchés conclus par ledit Service Public de Wallonie, que ces achats se feront sur fonds propres.

17.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un fournisseur de services en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte de la facture d'achat de petit matériel de soins pour le Centre Sportif d'Outremeuse.

La délibération est adoptée par 28 voix pour, 0 voix contre et 18 abstentions.

18.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un fournisseur de services en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte de la facture d'achat de 4 pistes d'escrime pour le Hall Omnisports de la Constitution.

La délibération est adoptée par 28 voix pour, 0 voix contre et 18 abstentions.

19.

Décide :

- d'exonérer l'A.S.B.L. « OXFAM-SOLIDARITE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget tant pour l'octroi que pour la liquidation du subside;
- d'octroyer une subvention directe à l'A.S.B.L. « OXFAM-SOLIDARITE ».

La délibération est adoptée par 40 voix pour, 6 voix contre et 0 abstention.

20.

Décide d'exonérer l'Association « COMITE DE QUARTIER DE COINTE » de fournir les bilan, compte de résultats, rapport de gestion et budget pour l'octroi et la liquidation du subside – octroie une subvention directe à ladite Association pour l'année 2012.

21.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un prestataire de service en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte de la facture relatif au marché de fourniture au bénéfice du Département des Travaux (Service des Installations Intérieures).

La délibération est adoptée par 28 voix pour, 0 voix contre et 18 abstentions.

22.

Adopte le texte de l'avenant à la convention et destiné à fixer les droits et obligations respectifs de la Ville et de l'A.S.B.L. « COLLECTIF CONTRE LES VIOLENCES FAMILIALES ET L'EXCLUSION - LIEGE », passée dans le cadre de la procédure d'octroi de subsides 2010.

23.

Décide d'exécuter des travaux de renouvellement du support et de l'étanchéité de la toiture haute et isolation au Palais des sports de Cointe – Hall des sports, boulevard Kleyer 50 à 4000 LIEGE dans le cadre du marché “stock” relatif aux travaux de renouvellement, de réparation et d'entretien de toitures dans des bâtiments communaux – sollicite les subsides du S.P.W. (U.R.E.B.A. et INFRASPORT).

24.

Décide d'approuver la réalisation de prestations supplémentaires apportées à la mission complète architecturale d'ingénierie et techniques spéciales, de coordination et de surveillance dans le cadre de travaux de réhabilitation de la salle de spectacles, de la salle d'exposition et des locaux annexes situés au sous-sol du Centre Culturel « Les Chiroux », rue des Carmes, 8, à 4000 LIEGE.

25.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour les travaux de techniques spéciales d'aménagement du réseau d'égouttage et de drainage existant dans les sous-sols du Centre culturel « Les Chiroux », rue des Carmes, 8, à 4000 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise – approuve le projet établi par l'adjudicataire de la mission d'études.

26.

Décide d'exécuter les travaux de remise en peinture des locaux au 1er étage de l'Hôtel Somzé, en Feronstrée, 94-96 à 4000 LIEGE, dans le cadre du marché “stock” relatif aux travaux de peinture intérieure et de décoration dans des bâtiments communaux.

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2012

27.

Décide d'accepter la prise en charge par le budget extraordinaire 2012 du paiement du solde des factures relatif à la fourniture de matériel destiné au Service plomberie des Installations intérieures.

28.

Décide d'acquérir du mobilier de bureau nécessaire aux besoins de notre Administration pour l'exercice 2012, dans le cadre du marché « stock » conclu.

29.

Décide d'acquérir des matériaux pour gros œuvre destinés au Magasin central pour l'exercice 2012, dans le cadre du marché « stock » conclu.

30.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité préalable pour le remplacement des tourelles d'extraction à la piscine d'Outremeuse – SCOM, rue de l'Ourthe 1 à 4020 LIEGE – adopte le cahier spécial des charges destiné à régir l'entreprise.

31.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier de pose d'un égout rue de la Lèche (4020 LIEGE).

32.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires et modificatifs exécutés au cours du chantier de travaux d'égouttage de la rue Joseph Marcotty, à 4031 ANGLEUR.

33.

Décide de conclure un contrat de transaction avec un entrepreneur, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte de la facture relative à la fourniture des émulsions de bitume, des enrobés à chaud et des enrobés stockables.

La délibération est adoptée par 28 voix pour, 0 voix contre et 18 abstentions.

34.

Décide de passer par voie d'appel d'offres général, un marché pour la location de trois véhicules de fonction pendant une durée de 48 mois, véhicules d'attente compris – adopte le cahier spécial des charges appelé à régir le marché – fixe les critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

AJOURNE

--- La séance est levée à 20h54'.

PAR LE COLLEGE :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Philippe ROUSSELLE

Willy DEMEYER.